
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 29 septembre 2009 à 19 h
Salle du conseil
888, boul. De Maisonneuve Est, 5^e étage**

Présences :

M. Benoit Labonté, maire d'arrondissement
M. Sammy Forcillo, conseiller de ville
Mme Catherine Sévigny, conseillère de ville
M. Karim Boulos, conseiller d'arrondissement
M. Pierre Mainville, conseiller d'arrondissement

M. Alain Dufort, directeur d'arrondissement
M. Claude Théorêt, secrétaire d'arrondissement

M. Jean-Paul Magna, directeur par intérim des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Nancy Shoiry, directrice de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Corinne Andrieu, directrice ces Services administratifs et du greffe

M. Michel Wilson, commandant du poste 12 du Service de police
M. Alain Gagnon, commandant du poste 22 du Service de police

10.01- Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 04. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 60, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - période d'intervention du public

- 1560, rue Sherbrooke Est; aucune intervention
 - 345, rue De La Gauchetière Ouest; aucune intervention
-

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - période d'intervention du public

Aucune demande.

CA09 240629

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 29 septembre 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 29 septembre 2009 en ajoutant les points suivants :

- 40.21 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement en aire de bâtiment d'un immeuble commercial pour un usage « débit de boissons alcooliques » dérogatoire à la superficie et l'occupation de cet usage aux étages supérieurs pour le bâtiment situé au 2051 à 2071, rue Sainte-Catherine Ouest;
- 40.22 Édicter l'ordonnance permettant d'installer un écran à diodes électroluminescentes (DEL) annonçant « La semaine de la mode » du 12 au 16 octobre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.04

CA09 240630

Période de questions du public

Madame Isabelle Fougnyes

- Problèmes liés à la vente de drogue, à la prostitution et à la sécurité devant le 1417, rue Chomedey;
- Permis de construction du bar-restaurant La Station des sports.

Monsieur René Lamontagne

- Vocation du marché Saint-Jacques.

Madame Nicole Allard

- Remplacement d'un lampadaire ayant été retiré sur la rue Dalcourt, au sud de la rue Sainte-Catherine;
- Possibilité de faire enlever des graffitis à l'arrière de l'immeuble situé au 1460, rue Sainte-Catherine Est.

Monsieur Gaëtan Auger

- Construction de maisons de ville sous le pont Jacques-Cartier.

Monsieur Robert Hajaly

- Nettoyage du terrain face au 1509, rue Sherbrooke Ouest.

Monsieur Paulino Hernandez

- Projets de construction de condos sur le terrain du collège des Sulpiciens.

Mademoiselle Aube Bélanger

- Protection des espaces verts à Montréal.

Mademoiselle Élie-Anne Prévost

- Permis de construction sur le terrain du collège des Sulpiciens.

Monsieur Patryck Thévenard

- Positionnement officiel de l'arrondissement contre les gîtes et résidences touristiques illégaux.

Le maire déclare la période de questions du public terminée à 20 h 15, les 10 personnes inscrites ayant toutes été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Les interventions du maire Benoit Labonté ont trait, entre autres, aux sujets suivants :

- Statistiques des 4 dernières années relativement aux séances du conseil d'arrondissement;
- Remerciements aux membres du CCU, au personnel de l'arrondissement et aux collègues élus.

Les interventions du conseiller Sammy Forcillo ont trait, entre autres, aux sujets suivants :

- Élections municipales du 1^{er} novembre (élections anticipées le 25 octobre);
- Investissements à venir dans l'arrondissement et actifs de Ville-Marie;
- Héritage des années passées au service des citoyens du district de Saint-Jacques;
- Remerciements au personnel de la fonction publique et aux citoyens.

Les interventions de la conseillère Catherine Sévigny ont trait, entre autres, aux sujets suivants :

- Remerciements aux citoyens pour leur présence et leur participation aux différents comités;
- Remerciements au personnel de la fonction publique et aux collègues, en particulier à monsieur Sammy Forcillo;
- Ouverture de la nouvelle pharmacie Jean-Coutu sur la rue Saint-Jacques;
- Félicitations au gîte Atmosphère pour son accréditation au Programme de reconnaissance en développement durable pour l'hôtellerie québécoise RéserVert;

- Construction de la Maison du développement durable sur la rue Sainte-Catherine au printemps prochain;
- Distribution du Guide du citoyen de Ville-Marie.

Les interventions des conseillers Karim Boulos et Pierre Mainville ont trait à l'expression de remerciements aux citoyens et au personnel de l'arrondissement.

10.07 - Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

Certificat des résultats de la tenue du registre relatif au Règlement autorisant un emprunt de 1 926 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière (CA-24-126) [dossier 1094371001].

CA09 240631

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.08 à 10.13.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240632

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 septembre 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.08 1092701043

CA09 240633

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 septembre 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.09 1095119006

CA09 240634

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 septembre 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.10 1094379014

CA09 240635

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.11 1092701025

CA09 240636

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} septembre 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.12 1092701026

CA09 240637

Adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le 18 septembre 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le 18 septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.13 1095119007

CA09 240638

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240639

Abroger la résolution CA09 240478 qui approuvait le bail par lequel la Ville loue à la Société d'habitation et de développement de Montréal des locaux situés au sous-sol du 100, rue Sherbrooke Est

Attendu que ce dossier relève de la compétence de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'abroger la résolution CA09 240478 qui approuvait le bail par lequel la Ville loue à la Société d'habitation et de développement de Montréal des locaux situés au sous-sol du 100, rue Sherbrooke Est.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.01 1090259012

CA09 240640

Accorder une contribution de 1 000 \$ à l'organisme Mission Old Brewery

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'accorder une contribution de 1 000 \$ pour commanditer un souper à l'organisme Mission Old Brewery;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.02 CTA1090141034

CA09 240641

Accorder une contribution de 200 \$ au Collectif de la Résidence Ste-Marie

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'accorder une contribution de 200 \$ au Collectif de la Résidence Ste-Marie;

D'imputer cette dépense au compte du conseiller Pierre Mainville comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.03 CTA1094206054

CA09 240642

Modifier la résolution CA09 240005 afin de corriger l'imputation budgétaire relative au contrat accordé à T.E.Q. inc pour la réhabilitation des sols et la construction de la piscine intérieure adjacente au Centre Jean-Claude-Malépart

Attendu que le numéro d'imputation budgétaire doit être modifié :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

De modifier la résolution CA09 240005 afin de corriger l'imputation budgétaire temporaire relative au contrat accordé à T.E.Q. inc. pour la réhabilitation des sols et la construction d'une piscine intérieure adjacente au Centre Jean-Claude-Malépart et redéfinir les provenances et imputations à utiliser dans le présent dossier en conformité avec le financement réel du projet;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.04 CTA1093105002

CA09 240643

Approuver un projet de convention avec UMA (La Maison de l'image et de la photographie) et accorder une contribution de 10 000 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'approuver un projet de convention avec UMA (La Maison de l'image et de la photographie) et d'accorder une contribution de 10 000 \$ afin de permettre à cet organisme de réaliser un projet d'installation dans les vitrines des commerces vacants de l'Arrondissement;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.05 CTA1094068030

CA09 240644

Accorder un contrat de 123 820,49 \$ à Longus Équipement Inc. pour la fourniture d'un mini-chargeur articulé sur roues avec moteur diesel et système d'entraînement hydrostatique (09-11109)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'accorder à Longus Équipement Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un mini-chargeur articulé sur roues avec moteur diesel et système d'entraînement hydrostatique, au montant total approximatif de 123 820,49 \$ (TTC) conformément à l'appel d'offres 09-11109;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.06 CTA1094371005

CA09 240645

Approuver les modifications à la convention en vigueur, convenue avec le Centre d'amitié autochtone de Montréal, pour l'embauche de deux travailleurs de proximité de culture autochtone

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'approuver les modifications à la convention en vigueur avec le Centre d'amitié autochtone de Montréal pour l'embauche de deux travailleurs de proximité de culture autochtone;

De prévoir les sommes additionnelles requises au budget 2009;

D'imputer la dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.07 CTA1094775014

CA09 240646

Approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 pour un montant total de 136 182,18 \$, accorder une contribution de 68 091,09 \$ pour l'année 2010 et prévoir les montants requis au budget 2011, dans le cadre du Programme pas/sans ADO

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud d'une durée de deux ans, se terminant le 31 décembre 2011, afin de réaliser le volet Génération jeunesse du Programme pas/sans ADO;

D'accorder à cette fin une contribution de 68 091,09 \$ pour 2010;

De prévoir les budgets pour l'année 2011 en intégrant les indexations qui pourraient être votées par le conseil d'arrondissement;

D'imputer la dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.08 CTA1094282002

CA09 240647

Accorder des contributions à divers organismes pour un montant total de 3 110 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'accorder les contributions suivantes : 500 \$ au Manoir Charles Dutaud; 500 \$ au Centre récréatif Poupart; 800 \$ à Village Shaughnessy; 150 \$ à L'auberge du cœur du Tournant « Nuit des sans-abri Montréal »; 750 \$ à l'ASCCS (Association sportive et communautaire Centre-Sud); 260 \$ au Jardin communautaire Georges-Vanier; 150 \$ au Collectif des Habitations Ste-Marie;

D'imputer cette dépense de 3 110 \$ au compte du conseiller Sammy Forcillo comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.09 CTA1090141035

CA09 240648

Accorder des contributions à divers organismes pour un montant total de 10 000 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'accorder les contributions suivantes : 1 500 \$ à John-Molson MBA International Case Competition; 1 500 \$ au Manoir Charles Dutaud; 7 000 \$ au Village Shaugnessy;

D'imputer cette dépense de 10 000 \$ au compte du conseiller Karim Boulos comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.10 CTA1090141037

CA09 240649

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240650

Accorder 3 contrats au montant approximatif de 29 200 \$ chacun pour le remorquage des véhicules abandonnés ou stationnés devant les entrées charretières à Remorquage Centre-Ville (2 contrats) et à Remorquage Mobile pour une période de 3 ans

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder 3 contrats au montant approximatif de 29 200 \$ chacun pour le remorquage des véhicules abandonnés ou stationnés devant les entrées charretières : 2 contrats à Remorquage Centre-Ville pour les secteurs PDQ 20, PDQ 12 et PDQ 21 et un contrat à Remorquage Mobile pour le secteur PDQ 22 pour une période de 3 ans;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.11 CTA1094657014

CA09 240651

Accorder à la firme RJL Construction inc. un contrat d'un montant de 251 863,53 \$ pour la rénovation des vestiaires du bâtiment de la cour Côte-des-Neiges

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder à RJL Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de rénovation des vestiaires du bâtiment de la cour Côte-des-Neiges, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 251 863,53 \$ (TTC), conformément aux plans et au cahier des charges préparés pour ce contrat (soumission 09-52207);

D'imputer cette dépense comme mentionné par l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.12 CTA1094810004

CA09 240652

Accorder à la firme Les Constructions Serbec Inc. un contrat d'un montant de 115 269,42 \$ pour la réfection de l'enveloppe du pavillon de la place Sun-Yat-Sen

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser une dépense de 117 526,92 \$ (TTC) pour l'exécution des travaux de réfection de l'enveloppe du pavillon de la place Sun-Yat-Sen, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la firme Les Construction Serbec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission corrigée, soit au prix total approximatif de 115 269,42 \$ (TTC), conformément aux plans et au cahier des charges préparés pour ce contrat (soumission 09-52211);

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.13 CTA1094810006

CA09 240653

Accorder un appui financier à sept organismes pour un montant total de 1 700 \$

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder les contributions suivantes : 150 \$ à la Fondation canadienne du foie; 250 \$ à la Fondation la rue des femmes; 250 \$ à L'Itinéraire; 150 \$ à La Fondation Les amis (es) de la Dauphinelle; 200 \$ au Théâtre In Extremis; 500 \$ à Former-Éduquer des Enfants et Jeunes Adultes (FEEJAD); 200 \$ à Taillissimo;

D'imputer cette dépense de 1 700 \$ au compte de la conseillère Catherine Sévigny comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

CA09 240654

Autoriser la participation de l'arrondissement à la soirée-bénéfice de L'itinéraire et accorder une contribution de 500 \$

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution non récurrente de 500 \$ au Groupe L'itinéraire à titre de participation de l'Arrondissement à la soirée-bénéfice du 30 septembre 2009;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.15 CTA1090141039

CA09 240655

Accorder à l'Éco-quartier Sainte-Marie une contribution de 2 907 \$ pour compenser les frais d'études techniques de 525 \$ du permis d'occupation permanente du domaine public et les frais du permis d'excavation de 2 382 \$, à l'occasion des travaux effectués dans le cadre du Programme de verdissement des ruelles

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder à l'Éco-quartier Sainte-Marie une contribution de 2 907 \$ pour compenser les frais d'études techniques de 525 \$ du permis d'occupation permanente du domaine public et les frais du permis d'excavation de 2 382 \$, à l'occasion des travaux effectués dans le cadre du Programme de verdissement des ruelles;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.16 CTA1094612005

CA09 240656

Autoriser une dépense supplémentaire de 2 760 000 \$ pour le contrat de transport de neige T-61 à DF Transport en vrac SNC et le contrat de transport de neige T-62 à Terrapro Construction inc.

Attendu la résolution CA06 240601 (dossier 1063103005) à l'effet d'autoriser pour 5 ans une dépense de 2 620 777 \$;

Attendu que les besoins pour le transport de la neige ont dépassé les estimés effectués en 2006 :

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser une dépense supplémentaire de 2 760 000 \$ pour compléter le contrat de transport de neige T-61 à DF Transport en vrac SNC et le contrat de transport de neige T-62 à Terrapro Construction inc.;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.17 1094657016

CA09 240657

Accorder aux Entreprises Usibec inc. un contrat de 109 433 \$ pour la fourniture de paniers pour récupération et déchets, conditionnellement à l'approbation du modèle (soumission SP-24-09-24)

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder aux Entreprises Usibec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de 109 433 \$ pour la fourniture de paniers pour récupération et déchets, conditionnellement à l'approbation du modèle (soumission SP-24-09-24);

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.18 CTA1094657015

CA09 240658

Accorder des contributions à divers organismes pour un montant total de 24 595,28 \$

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder les contributions suivantes : 1 000 \$ au Carrefour St-Eusèbe; 1 000 \$ au Centre d'éducation et d'action des femmes; 6 095,28 \$ à la SDC du Village; 5 000 \$ à la Fondation BBCM; 1 000 \$ à L'espace Libre; 4 500 \$ à La Chaufferie; 500 \$ à Les Chemins du Soleil; 500 \$ à Au Coup de Pouce Centre-Sud Inc; 500 \$ au Carrefour de Ressources en Interculturel (CRIC); 500 \$ à Information alimentaire populaire Centre-Sud; 500 \$ à La Société des amis du Parc des Faubourgs; 500 \$ au Regroupement des commerçants et des propriétaires de la Rue Ontario; 500 \$ au Collectif de la Résidence Ste-Marie; 500 \$ à Place Vermeil – Centre communautaire pour personnes âgées; 500 \$ à la Fondation du Théâtre du Nouveau Monde; 1 000 \$ à Le Club des Bons Vivants – Centre Jean-Claude-Malépart; 500 \$ à la Télévision communautaire Frontenac (conception et diffusion à la télévision communautaire);

D'imputer cette dépense de 24 595,28 \$ au compte du maire Benoit Labonté comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.19 CTA1090141038

CA09 240659

Accorder des contributions à divers organismes pour un total de 18 500 \$

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder les contributions suivantes : 1 500 \$ à Chez Doris; 2 000 \$ à Chelsea Place Gardens; 5 000 \$ au Musée Stewart; 4 500 \$ à Bibliothèque et centre d'informatique Atwater; 1 500 \$ à l'Éco-quartier Peter-McGill; 1 000 \$ à City House Fondation de l'École Sacred Heart; 1 000 \$ à The Study School Foundation; 500 \$ au Centre Récréatif Poupard; 500 \$ à L'Auberge du Coeur Le Tournant; 500 \$ au Centre d'Éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF); 500 \$ à la Fondation Canadienne du Foie;

D'imputer cette dépense de 18 500 \$ au compte du conseiller Karim Boulos comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.20 CTA1090141040

CA09 240660

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.29.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240661

Accorder des contributions à divers organismes pour un montant total de 2 500 \$

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Karim Boulos

D'accorder les contributions suivantes : 250 \$ à C.O.V.A.; 500 \$ à Information Alimentaire populaire Centre-Sud; 250 \$ à Le P.A.S. de la rue; 200 \$ au Groupe de tâches et d'entraide; 300 \$ à Action Centre-Ville; 1 000 \$ à la SDC Quartier Latin;

D'imputer cette dépense de 2 500 \$ au compte de la conseillère Catherine Sévigny comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.21 CTA1094206057

CA09 240662

Accorder aux Fêtes de Noël du Vieux-Montréal une contribution de 25 000 \$ provenant des surplus de l'Arrondissement

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Karim Boulos

D'accorder une contribution non récurrente de 25 000 \$ aux Fêtes de Noël du Vieux-Montréal pour la tenue de leur événement;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.22 CTA1094572012

CA09 240663

Accorder divers contrats pour la création et la publication du Répertoire des activités Culture, Sports et Loisirs pour l'hiver 2010 et autoriser à cet effet un budget de 35 833,48 \$ provenant des surplus de l'Arrondissement

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Karim Boulos

Accorder divers contrats pour la création et la publication du Répertoire des activités Culture, Sports et loisirs pour l'hiver 2010 et autoriser à cet effet un budget de 35 833,48 \$ provenant des surplus de l'Arrondissement;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.23 CTA1094572013

CA09 240664

Accorder une contribution à la Corporation de développement urbain du faubourg Saint-Laurent, organisme à caractère économique, pour un montant total de 10 000 \$

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Karim Boulos

D'approuver la convention avec la Corporation de développement urbain du faubourg Saint-Laurent pour l'appuyer dans la création d'une nouvelle société de développement commercial;

D'accorder à cette fin une contribution de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.24 CTA1090519039

CA09 240665

Accorder des contributions à divers organismes pour un montant total de 750 \$

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Karim Boulos

D'accorder les contributions suivantes : 250 \$ à la Fondation pour l'Éducation des Enfants et Jeunes Adultes Défavorisés (FEEJAD); 500 \$ au Club Optimiste St-Jacques de Montréal;

D'imputer cette dépense de 750 \$ au compte du conseiller Sammy Forcillo comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.25 CTA1094206056

CA09 240666

Accorder des contrats pour l'achat de matériel roulant pour un montant total de 410 727,27 \$, dans le cadre de la procédure de renflouement du fonds d'inventaire

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser une dépense de 410 727,27 \$ pour l'achat de matériel roulant, dans le cadre de la procédure de renflouement du fonds d'inventaire et, à cette fin, accorder les contrats suivants :

d'accorder deux contrats à Globocam (Montréal) inc. :

- pour la fourniture d'un châssis de cabine multimode Freightliner 2010, au montant de 87 796,95 \$;
- pour la fourniture d'un châssis de camion 6X4 pour camion-tasseur, au montant de 116 629,33 \$;

d'accorder un contrat aux Machineries Tenco ltée pour la fourniture et l'installation d'un système hydraulique et accessoires, au montant de 33 851,21 \$;

d'accorder des commandes non taxables à CSP-MRA :

- pour la fabrication d'un sous-châssis interface, au montant de 6 000 \$;
- pour la fourniture d'un chasse-neige 4 sections, modèle CNTE, au montant de 25 000 \$;
- pour la fourniture d'un module avec pattes rétractables, au montant de 9 000 \$;

d'accorder un contrat à Michel Gohier ltée pour la fourniture et l'installation d'un épandeur à abrasif pour camion multimode, au montant de 41 086,50 \$;

d'accorder un contrat au Groupe environnemental Labrie inc. pour la fourniture et l'installation de bennes compactrices, au montant de 91 363,28 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.26 CTA1090141036

CA09 240667

Accorder une contribution aux Amis du 1895 Beaudry pour un montant de 200 \$

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Karim Boulos

D'accorder une contribution de 200 \$ aux Amis du 1895 Beaudry;

D'imputer cette dépense au compte du maire Benoit Labonté comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.27 CTA1094206058

CA09 240668

Accorder un contrat de 318 020,80 \$ à J.A. Larue inc. pour la fourniture de deux souffleuses à neige

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Karim Boulos

D'accorder un contrat de 318 020,80 \$ à J.A. Larue inc. pour la fourniture de deux souffleuses à neige
~~L'année 2009~~

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.28 CTA1094589004

CA09 240669

Approuver la convention avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart, se terminant le 31 décembre 2011, pour la gestion et l'opération d'une installation aquatique, accorder une contribution maximale de 50 000 \$ pour l'année 2009 et prévoir un budget de 279 622,20 \$ pour le programme gestion et exploitation et de 57 240 \$ pour le volet entretien sanitaire par année pour 2010 et 2011

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Karim Boulos

D'approuver la convention avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour la gestion et l'exploitation d'une installation aquatique;

D'accorder à cette fin une contribution maximale de 50 000 \$ pour l'année 2009 et de 279 622,20 \$ pour 2010 ainsi que pour 2011 pour le programme gestion et exploitation d'une installation aquatique;

D'accorder à cette fin une contribution maximale de 57 240 \$ pour 2010 ainsi que pour 2011 pour le volet entretien sanitaire, payée par le fonds des immeubles de la Direction des immeubles du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine;

De prévoir ces sommes, dans le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour les années 2010 et 2011;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.29 CTA1094105001

CA09 240670

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.07.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240671

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon ») pour la période du 1^{er} au 31 août 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 août 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.01 1094206052

CA09 240672

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD ») pour la période du 1^{er} au 31 août 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD »), pour la période du 1^{er} au 31 août 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.02 1094206053

CA09 240673

Radier la somme de 3 807,09 \$ et tout solde dû par Construction G.S. relativement au montant _____

D'imputer cette radiation de 3 807,09 \$ et de tout solde dû comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.03 1091024002

CA09 240674

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'évolution budgétaire de l'Arrondissement au 30 juin 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'évolution budgétaire des dépenses et des revenus de l'Arrondissement au 30 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.04 1092519006

CA09 240675

Autoriser la vente à juste prix d'une camionnette ayant dépassé sa durée de vie utile par Les encans Ritchie Brothers Canada limitée et désigner le directeur des Travaux publics comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser la vente à juste prix d'une camionnette ayant dépassé sa durée de vie utile, par Les encans Ritchie Brothers Canada limitée, et désigner le directeur des travaux publics comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété;

D'imputer les recettes de cette vente à juste prix comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.05 1094589003

CA09 240676

Demander au comité exécutif d'autoriser un financement maximal de 300 000 \$ par le Fonds Énergie pour la mise à niveau du système de réfrigération à l'aréna Camillien-Houde, de même que pour divers travaux d'entretien

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

De demander au comité exécutif :

D'autoriser un financement d'un montant maximal de 300 000 \$ par le Fonds Énergie pour la réalisation de divers projets et la mise à niveau du système de réfrigération à l'aréna Camillien-Houde.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.06 1094068031

CA09 240677

Affecter un montant de 50 000 \$ en provenance des comptes de surplus de l'Arrondissement au financement de l'installation d'un espace pour l'entretien des véhicules au clos de voirie

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

D'affecter 50 000 \$ provenant des comptes de surplus de l'Arrondissement au financement de l'installation d'un espace pour l'entretien des véhicules au clos de voirie;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction

des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.07 CTA1090141041

CA09 240678

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.06 et 40.08 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240679

Modifier le Règlement sur les tarifs relativement à l'accès aux équipements culturels et sportifs - adoption

Attendu que, le 1^{er} septembre 2009, un avis de motion du règlement mentionné ci-dessous a été donné sans que ne soit remise aux membres du conseil une copie de celui-ci;

Attendu que, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que son objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-115) afin de corriger les articles 19, 21, 23 et 25 relatifs à la location de locaux du carrefour Saint-Eusèbe, à l'usage d'un parc ou d'un terrain de jeux pour la pratique récréative d'un sport collectif, à l'usage d'une piscine et à l'accès des citoyens du secteur Tradau aux activités de sports et de loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.01 1094499006

CA09 240680

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble CA-24-011, une résolution autorisant l'occupation du rez-de-chaussée du 1251, rue De Champlain, à des fins de restaurant-traiteur - adoption

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'occupation d'un local au rez-de-chaussée d'un immeuble portant le numéro 1251, rue De Champlain, et ce, pour un usage de la famille

commerce soit « traiteur et restaurant », en dérogation à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation de la condition suivante:

- produire des plans d'aménagement du local pour fins de délivrance de permis, et ce, conformément aux règlements applicables.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.02 1094400031

CA09 240681

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la construction d'une salle de concert pour l'Orchestre symphonique de Montréal dans le quadrant nord-est de l'îlot de la Place des Arts, en bordure de la rue Saint-Urbain et du boulevard De Maisonneuve - adoption

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'accorder, pour les lots 4 242 625 et 4 242 626 constituant l'îlot bordé par le boulevard De Maisonneuve

être hiérarchiquement distinguée de l'entrée principale, tout en conservant un certain décorum.

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.03 1094400048

CA09 240682

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'occupation résidentiel au rez-de-chaussée pour le bâtiment sis au 1061, rue Saint-Alexandre - adoption

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'accorder, pour le 1061, rue Saint-Alexandre, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'occuper, malgré l'article 230 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le rez-de-chaussée à des fins résidentielles conformément aux plans numérotés 1 à 5, réalisés par Karl Fisher architecte et estampillés par l'Arrondissement le 10 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.04 1094400045

CA09 240683

Adopter un règlement sur l'occupation du domaine public par l'Éco-quartier Sainte-Marie lui permettant d'occuper le domaine public à l'occasion de travaux effectués dans le cadre du Programme de verdissement des ruelles - adoption

Attendu qu'un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné à la séance du 1^{er} septembre 2009 et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'adopter un règlement sur l'occupation du domaine public par l'Éco-quartier Sainte-Marie lui permettant d'occuper le domaine public à l'occasion des travaux effectués dans le cadre du Programme de verdissement des ruelles.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.05 1094612004

CA09 240684

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de changer l'affectation d'un secteur d'usages culturels E.5(1) par la catégorie C.4C de la famille commerce et la catégorie H de la famille habitation - secteur délimité au sud par le boulevard De Maisonneuve Ouest, au nord par la rue Sherbrooke Ouest et à l'est par la rue Stanley - adoption

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de changer l'affectation d'un secteur d'usages culturels E.5(1) par la catégorie C.4C de la famille commerce et la catégorie H de la famille habitation dans le secteur délimité au sud par le boulevard De Maisonneuve Ouest, au nord par la rue Sherbrooke Ouest et à l'est par la rue Stanley.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.06 1094400040

CA09 240685

Approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposer une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 - avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux de chaque établissement.

40.07 1090519035

CA09 240686

Autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue d'événements (saison 2009, 6^o partie, B) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2009, 6^o partie, B) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter à l'occasion de la tenue des événements identifiés dans le document mentionné précédemment, en vertu respectivement du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20) et du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), des ordonnances permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et la vente d'objets promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.08 1090679014

CA09 240687

Implanter de nouvelles zones de stationnement réservé aux résidents dans divers secteurs SRRR de l'Arrondissement

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'implanter de nouvelles zones de stationnement sur rue réservé aux résidents dans divers secteurs SRRR de l'Arrondissement, sur les rues suivantes :

- rue Marguerite-D'Youville, côté nord, entre les rues Saint-Pierre et Normand : une zone de 4 places, secteur 02;
- rue Saint-Marc, côté est, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Baile : une zone de 4 places, secteur 11;
- rue de la Commune, côté nord, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André (actuellement en cul-de-sac) : une zone de 7 places, secteur 03;
- rue de la Porte-de-Québec, côté sud, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André (actuellement en cul-de-sac) : une zone de 5 places, secteur 03;
- rue Sanguinet, les deux côtés, entre les rues Émery et Ontario : retirer le stationnement limité à 60 minutes - excepté les détenteurs de vignette secteur 14, remplacé par deux zones SRRR (6 places et 7 places, secteur 14), ainsi que du stationnement interdit en tout temps à proximité de la rue Émery;

- avenue Cedar, côté sud, face au 1492 : une zone de 4 places, secteur 41;
- chemin Saint-Sulpice, les deux côtés, entre l'avenue Atwater et le chemin Picquet : retirer le stationnement limité à 60 minutes - excepté les détenteurs de vignette 41, remplacé par deux zones SRRR (5 places et 3 places, secteur 41);
- rue Tansley, côté nord, entre l'avenue De Lorimier et la rue Dorion : une zone de 5 places, secteur 12.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.09 1091007012

CA09 240688

Retirer 23 espaces de stationnement tarifé de courte durée des rues Peel et Metcalfe au niveau du square Dorchester et les relocaliser dans le secteur des rues Stanley et Sainte-Catherine

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

De retirer, sur la rue Peel, côté est, entre le boulevard René-Lévesque et la rue du Square-Dorchester, 14 espaces de stationnement de courte durée et tarifé, une zone de stationnement réservé aux motocyclettes et une zone réservée aux autobus touristiques, remplacés par de l'arrêt interdit en tout temps;

De retirer, sur la rue Metcalfe, côté ouest, entre le boulevard René-Lévesque et la rue du Square-Dorchester, 7 espaces de stationnement de courte durée et tarifé et de modifier la signalisation en conséquence par l'implantation d'une longue zone « débarcadère 15 minutes - réservé aux autobus touristiques »;

De retirer, sur le boulevard René-Lévesque, côté nord, entre les rues Metcalfe et Peel, 2 espaces de stationnement de courte durée et tarifé, remplacés par de l'arrêt interdit en tout temps;

D'installer 28 espaces de stationnement de courte durée et tarifé avec borne de péage et de modifier la signalisation en conséquence, aux endroits suivants :

- rue Stanley, côté est, entre les rues Sainte-Catherine et Cypress (11 places);
- rue Sainte-Catherine, côté sud, entre les rues Drummond et Peel (17 places).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.10 1091007014

CA09 240689

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 et 40.15 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240690

Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant la délivrance de permis d'artistes ou d'artisans pour l'année 2010

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7.1, article 40), une ordonnance fixant pour la saison 2010 :

- la période au cours de laquelle peuvent être présentées les demandes de permis d'artistes ou d'artisans, soit du 13 au 16 octobre 2009, de 8 h 30 à 15 h;
- les dates des séances du comité d'évaluation des artistes et des artisans, soit entre le 26 et le 30 octobre 2009;
- la date, l'heure et le lieu des séances d'attribution des emplacements, soit le 17 novembre 2009 à 10 h, pour les artisans de 6 ans et plus d'ancienneté, et à 13 h, pour les artisans de 5 ans et moins d'ancienneté, ainsi que le 18 novembre 2009 à 10 h, pour les artistes qui utilisent un autre procédé de réalisation que la caricature ou le portrait, et à 13 h, pour les artistes qui utilisent la caricature ou le portrait comme procédé de réalisation.
- les lieux où seront tenues ces activités, soit les bureaux de l'Arrondissement situés au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, à l'exception des comités d'évaluation qui tiendront leurs séances dans les bureaux de l'Arrondissement situés au 7^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.11 1094541001

CA09 240691

Approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal et imposer une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 - avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, la conseillère Catherine Sévigny donne avis de motion de l'adoption du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux de chaque établissement.

40.12 1090519036

CA09 240692

Approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposer une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 - avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, la conseillère Catherine Sévigny donne avis de motion de l'adoption du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux de chaque établissement.

40.13 1090519037

CA09 240693

Approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposer une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 – avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, la conseillère Catherine Sévigny donne avis de motion de l'adoption du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Latin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux de chaque établissement.

40.14 1090519038

CA09 240694

Autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue d'événements (saison 2009, 8^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2009, 8^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter à l'occasion de la tenue des événements identifiés dans le document mentionné précédemment, en vertu respectivement du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8) et du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), des ordonnances permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la fermeture des rues et la vente d'objets promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.15 1094068032

CA09 240695

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme concernant les changements apportés au Plan d'urbanisme sur les lots 2 988 178 , 2 988 179 et 2 988 180 occupés par le Casino de Montréal - adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un projet de règlement et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu qu'il y a lieu de retenir les suggestions de modifications techniques du projet de règlement faites lors de l'assemblée publique de consultation;

Attendu que ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

De modifier le projet de règlement en ajoutant à la fin l'article dont le texte suit, de même qu'une annexe contenant les plans auxquels cet article fait référence :

« 3. Les plans U-2 et Z-2 de l'annexe A de ce règlement sont remplacés par les plans de l'annexe 1. »;

D'adopter, tel que modifié précédemment, le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme concernant les changements apportés au Plan d'urbanisme sur les lots 2 988 178, 2 988 179 et 2 988 180 occupés par le Casino de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.16 1094400055

CA09 240696

Accorder une dérogation mineure relative à l'aménagement de 23 unités de stationnement dérogeant aux dimensions minimales requises ainsi que de voies de circulation d'une largeur inférieure à la largeur minimale pour l'aire de stationnement située aux 1^o, 2^o et 3^o sous-sols du stationnement intérieur situé au 345, rue De La Gauchetière Ouest

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une dérogation mineure relative à l'aménagement de 23 unités de stationnement d'une longueur de 5 m au lieu de 5,5 m ainsi de 3 voies de circulation variant d'une largeur de 4,81 m à 4,98 m au lieu de 5,5 m, tel qu'indiqué sur les plans annexés au dossier, et ce, dérogeant ainsi aux articles 617 et 620 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie et selon les dispositions du Règlement sur les dérogations mineures CA-24-008.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.17 1094400061

CA09 240697

Accorder une dérogation mineure relative à l'installation de plus de 3 tables et 12 places assises dans le cadre du réaménagement de la terrasse existante en cour avant de l'hôpital Notre-Dame situé au 1560, rue Sherbrooke Est

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une dérogation mineure permettant l'installation de plus de 3 tables et 12 places assises sur une terrasse existante en cour avant de l'hôpital Notre-Dame situé au 1560, rue Sherbrooke Est, et ce, en dérogeant à l'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.18 1094400062

CA09 240698

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la construction d'un équipement de ventilation nécessaire au réseau de métro de Montréal dans un terrain vague en bordure de la rue Hermine - adoption

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder l'autorisation de construire un équipement de ventilation pour le métro sur une partie du lot 1 179 456 occupé par un terrain de stationnement délimité par les rues De La Gauchetière, De Bleury, Viger et Hermine, et ce, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et aux plans préparés par Martin Allard, architecte, et estampillés par l'Arrondissement le 26 juin 2009, et en dérogation aux articles 8, 9, 81, 85, 91, 134 et 228 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatifs entre autres à la hauteur minimale d'un bâtiment aux normes relatives aux marges latérale et arrière, au pourcentage de maçonnerie au rez-de-chaussée et en façade, et aux usages prescrits dans le secteur;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- tout lot ayant front sur la rue Hermine et adjacent au lot qui sera créé au bénéfice de la Société de transport de Montréal devra avoir un mode d'implantation contiguë, et ce, en dérogation au paragraphe 2 de l'article 58 du règlement 01-282;
- les plans requis pour la demande de permis devront être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- les travaux devront être réalisés dans un délai un délai de 60 mois, à défaut de quoi la présente autorisation sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.19 1094400052

CA09 240699

Édicter une ordonnance fixant les limites de vitesse dans les rues et chemins publics de 3 secteurs de l'arrondissement

Il est proposé par Catherine Sévigny

appuyé par Sammy Forcillo

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 9), une ordonnance déterminant les limites de vitesse sur les rues et les chemins publics des secteurs dont la liste suit, et ce, dans le but de réduire la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h dans les rues locales :

- secteur est : entre les rues Berri et Sherbrooke, la limite est de l'arrondissement (voie ferrée du CP) et les rues de la Commune et Notre-Dame;
- secteur ouest : entre les rues Guy et Sherbrooke, l'avenue Atwater et le boulevard René-Lévesque;
- secteur nord-ouest : entre les rues Sherbrooke et University, la voie Camillien-Houde, le chemin Remembrance et la limite ouest de l'arrondissement (Ville de Westmount);

De transmettre l'ordonnance au ministère des Transports, de même que les plans des limites de vitesse, de signalisation et d'information.

3. La fonction unique des usages proposés soit restaurant et bar;
4. La rareté des mesures de mitigation afin de réduire les nuisances probables, particulièrement en matière de bruit. Notons que le règlement sur le bruit ne prévoit aucunement des dispositions sur le bruit issu du comportement humain;

Considérant que le projet devra faire l'objet d'une démarche de concertation avec le milieu, et ce, avant l'assemblée de consultation prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin de s'assurer que toutes les nuisances occasionnées par le projet et susceptibles d'affecter le milieu de vie des résidents seront évitées, en l'occurrence les questions de bruit et de concentration d'individus :

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le premier projet de résolution, à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble situé au 2051 à 2071, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 137, 177, 231, 268, 391, 392, 577, 672 et 707 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Le projet devra être soumis à une révision architecturale en vertu de la procédure du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et en tenant compte des préoccupations suivantes :
 - favoriser la conservation des caractéristiques architecturales d'origine des trois bâtiments;
 - prévaloir un traitement architectural différencié pour les 3 bâtiments de façon à respecter le cadre bâti d'origine;
 - conserver le rythme des entrées commerciales du rez-de-chaussée sur la rue Sainte-Catherine et ainsi faciliter éventuellement la transformation du bâtiment en établissements commerciaux distincts;
 - préserver la composition du 2^e et 3^e étages par la conservation du bandeau séparant le rez-de-chaussée des étages supérieurs et des ouvertures;
 - proposer sur l'élévation de la rue Du Fort, une fenestration plus généreuse afin de contribuer à l'animation sur rue.
- Le projet devra respecter les éléments suivants :
 - l'aménagement d'une terrasse extérieure au sol seulement; aucune autre terrasse ne sera autorisée;
 - les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale et produire le minimum d'impact visuel négatif;
 - l'aménagement de 10 unités de stationnement pour vélos;
 - effectuer la livraison de marchandises par la rue Sainte-Catherine et coordonner avec les commerçants à l'ouest;
 - l'installation d'un éclairage continu en soirée afin de sécuriser les abords de la ruelle;
 - la conception de plans pour l'aménagement des terrasses sur le domaine public et la coordination de cette intervention avec la division responsable de l'aménagement du domaine public.

De fixer un délai de 36 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.21 1094400063

CA09 240702

Édicter l'ordonnance permettant d'installer un écran à diodes électroluminescentes (DEL) annonçant « La semaine de la mode » du 12 au 16 octobre 2009

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Karim Boulos

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), une ordonnance permettant l'installation d'un écran à diodes électroluminescentes annonçant la « Semaine de la mode » et ses partenaires, et faisant la promotion des designers de mode québécois, au square Phillips, du 10 au 17 octobre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.22 1090519041

CA09 240703

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 60.01 et 60.02.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240704

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de la sécurité publique tenue le 9 juin 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de la sécurité publique tenue le 9 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

60.01 1094775013

CA09 240705

Prendre acte du dépôt du rapport présentant les résultats d'enquête relatifs au projet pilote de la piétonnisation de la rue Saint-Paul

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Pierre Mainville

Prendre acte du dépôt du rapport présentant les résultats d'enquête relatifs au projet pilote de la piétonnisation de la rue Saint-Paul.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

60.02 1094572014

CA09 240---

Reporter la délivrance du permis relatif à la construction d'un bâtiment sur un terrain situé sous le pont Jacques-Cartier

Il est proposé par Pierre Mainville

De reporter la délivrance du permis relatif à la construction d'un bâtiment sur un terrain situé sous le pont Jacques-Cartier.

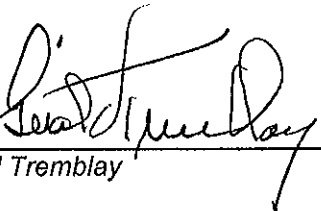
Le maire Benoit Labonté ne met pas aux voix la proposition parce qu'il la considère irrecevable, la directrice de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises lui déclarant que le permis visé est déjà délivré.

Levée de la séance


Le maire rappelle que la prochaine séance du conseil sera tenue le 24 novembre 2009, à 19 heures, dans les locaux du Bureau d'arrondissement, 888, boulevard De Maisonneuve Est, 5^e étage.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 20 h 45.

70.02


Gérald Tremblay
Maire

date


Claude Théorét
Secrétaire d'arrondissement

28-01-10
date

*Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA09 240711
lors de la séance du conseil du 24 novembre 2009.*